AVIS ET COMMUNICATIONS

Déclaration des stocks

La Préfecture communique :

« Le développement des transactions clandestines en fraude des lois sur les prix et les restrictions constitue un danger du point de vue économique et social.

En apportant un trouble général dans la distribution des produits, les pratiques du « marché noir » risquent de mettre en échec la législation des prix. En outre, elles portent atteinte au commerce régulier qui respecte le blocage des prix et qui est seul à supporter le poids des charges fiscales.

Au surplus, ces transactions clandestines permettent à certains privilégiés d'éluder, au préjudice de la majorité de la population, les sacrifices communs imposés par les restrictions pour assurer le ravitaillement du pays.

Aussi, est-il nécessaire de prévoir des mesures rigoureuses pour réprimer efficacement le tels agissements. Sans doute le code des prix permet-il de réprimer sévèrement les majorations illicites de prix que comportent toujours les opérations faites sur les stocks détenus par des intermédiaires irréguliers. Mais les agents du contrôle constatent fréquemment l'existence de stocks qui ne font l'objet d'aucune transaction ou de transactions occultes qui échappent à leur emprise.

C'est la raison pour laquelle la loi du 8 février 1941, dont le texte est repris ci-après, interdit la détention de stocks à d'autres fins que l'approvisionnement familial et les besoins réguliers du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Les détenteurs de stocks devront en faire la déclaration au Chef du Service Départemental de Contrôle des Prix pour le 5 mars 1941 au plus tard. Toutes décisions seront prises pour qu'il soit procédé à la vente et à la répartition des produits stockés dans le plus grand intérêt du public.

La loi n'est dirigée ni contre les simples particuliers, qui ne sont astreints à la déclaration que si leurs stocks dépassent manifestement les besoins de l'approvisionnement de leur famille, ni contre les commerçants qui respectent les dispositions en vigueur sur le ravitaillement général de la nation et le contrôle des prix.

Les infractions à la loi sont passibles des sanctions prevues par le code des prix, notamment : de la saisie des marchandises, d'une amende qui peut s'élever à 100.000 francs et d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à deux ans.

LOI SUR LA DÉTENTION DES STOCKS

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français,

Vu la loi du 21 octobre 1940 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix ;

Le Conseil des Ministres entendu, décrétons :

Article Premier. — Est interdite aux personnes non inscrites au registre du commerce ou des métiers ou qui ne peuvent justifier de la qualité de producteur agricole, la détention, en vue de la vente, d'un stock de produits, denrées ou marchandises quelconques.

Art. 2. — Est interdite aux personnes inscrites au registre du commerce ou des métiers, la détention, en vue de la vente, d'un stock de produits, denrées ou marchandises étrangers à l'objet de leur industrie ou commerce, tel que cet objet est défini à leur patente et auxdits registres et tel qu'il est réglementé par le décret du 9 septembre 1939 concernant la création et l'extension des entreprises commerciales ou industrielles.

Art. 3. — Est interdite aux producteurs agricoles, la détention, en vue de la vente, d'un stock de produits, denrées ou marchandises étrangers à leur exploitation.

Art. 4. — Sera considéré comme détenu en vue de la vente, tout stock de produits, denrées ou marchandises non justifié par les besoins de l'exploitation et dont l'importance excède manifestement les besoins de l'approvisionnement familial, appréciés selon les usages locaux.

Art. 5. — Les stocks dont la détention est interdite en vertu des art. 1, 2 et 3, seront dans un délai de dix jours à dater de la publication de la présente loi, obligatoirement déclarés au Chef du Service Départemental de Contrôle des Prix.

L'obligation de cette déclaration incombe :

1° Au propriétaire du stock ;

2° A toute personne ayant la jouissance des lieux où le stock est entreposé.

La vente des stocks déclarés dans les conditions ci-dessus pourra être opérée dans un délai et suivant des conditions qui seront ultérieurement fixées par le Préfet.

Sous réserve des dispositions contraires édictées antérieurement à la présente loi, aucun détenteur ne pourra être poursuivi à l'occasion de la détente de stocks liquidés dans les conditions ainsi fixées.

Art. 6. — Les infractions à la présente loi sont constatées dans les conditions fixées aux articles 39, 40 et 41 de la loi du 21 octobre 1940 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix.

Elles sont poursuivies et punies dans les conditions fixées au Livre III, de la même loi, à l'exclusion des articles 51, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 61 et 63.

Au cas de flagrant délit, les dispositions de la loi du 20 mai 1863 sont applicables.

Art. 7. — Le présent décret sera publié au « Journal Officiel » et exécuté comme loi de l'Etat ».

LE RÉGIME DU TRAVAIL DANS LA MARINE MARCHANDE

Vichy, 1er. — La nouvelle loi sur le travail dans la marine qui vient de paraître à l'Officiel, édicte que la durée du travail dans la marine marchande sera dorénavant de 54 heures au lieu de 40 par semaine. Le « Journal Officiel » publie le décret fixant le taux des soldes, des salaires, des heures supplémentaires, règle les congés et supprime les rémunérations supplémentaires. Il établit la charte du travail dans la marine du commerce où l'autorité du capitaine est ainsi reconnue. Pendant tout le temps de leur embarquement à bord des navires au long cours ou au cabotage, les officiers de toutes catégories accomplissent tous services qui leur est commandé par le capitaine et que comportent leurs fonctions.

AVIS AUX CONSOMMATEURS ET REVENDEURS D'HUILES MINÉRALES

Huiles minérales de graissage automobiles et industrielles

L'O.C.P.D. communique :

1. — **Réglementation de la distribution.** — Il est rappelé que les lois du 13 septembre, 1er septembre, 1er octobre et 9 novembre 1940, rendent obligatoire la restitution des huiles usagées en échange des huiles neuves livrées aux consommateurs et revendeurs.

En conséquence, le consommateur désireux de se procurer de l'huile neuve doit :

D'une part, obtenir de la Préfecture ou de l'O.C.P.D., sur demandes adressées dans les formes voulues, à l'un ou l'autre de ces organismes selon le cas, un bon d'allocation d'huile neuve.

D'autre part, remettre à son fournisseur, en même temps que son bon d'allocation d'huile neuve, soit de l'huile usagée, soit un ticket délivré en contre-partie de la reprise de l'huile usagée par un centre de ramassage désigné par l'O.C.P.D.

Le revendeur désireux de se réapprovisionner en huile neuve doit, de son côté :

D'une part, remettre à son fournisseur un montant de bons d'allocation d'huile neuve remis par sa clientèle correspondant à la quantité demandée.

D'autre part, remettre en même temps, soit de l'huile usagée, soit les tickets correspondants, délivrés en contre-partie de la reprise des huiles usagées par un centre de ramassage désigné par l'O.C.P.D.

La quantité d'huile usagée, soit directement remise au fournisseur, soit mentionnée sur le ou les tickets de ramassage, doit être au moins égale à une fraction forfaitaire en poids, de la quantité d'huile neuve achetée, sur les bases suivantes :

1° — Huiles pour moteurs.... 40 %
2° — Huiles isolantes..... 80 %
3° — Huiles industrielles..... taux fixé dans chaque cas particulier suivant la nature de l'huile, et l'industrie considérée.

A titre exceptionnel, il peut être attribué de l'huile neuve sans remise d'huile usagée, dans les cas strictement limitatifs suivants :

Remplissage d'appareils et moteurs neufs et accidentés ;

Remplissage d'appoint des transformateurs ;

Renouvellement d'une charge de transformateur ;

Graissage à huile perdue.

Les intéressés doivent dans ces cas, joindre à leur demande d'allocation d'huile neuve, une déclaration indiquant le genre des appareils utilisés par eux, et fournir les justifications requises.

Dans le cas spécial du graissage à huile perdue, il doit être joint de plus, une attestation délivrée par les Services compétents, soit du Ministère de la Production Industrielle (Direction des Industries Mécaniques) soit du Ministère de l'Agriculture.

L'O.C.P.D. juge de la légitimité des demandes, et remet le cas échéant, des tickets portant la mention « sans remise d'huile usagée » qui doivent toujours être joints aux bons d'allocation d'huile neuve correspondants.

Pour les huiles industrielles, les intéressés doivent certifier chaque mois, sur leur demande d'huile neuve, avoir récupéré et livré aux centres de ramassage, le tonnage d'huiles usagées correspondant au maximum de leurs possibilités techniques et indiquer ce tonnage. Par exemple, les quantités récupérées en février, doivent être mentionnées sur les demandes à établir avant le 15 mars, pour les besoins d'avril.

Les Ingénieurs de l'O.C.P.D. en possession d'un relevé des déclarations ci-dessus, sont chargés d'inspections de contrôle dans les usines.

LA DURÉE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU JUTE

Le Préfet du Nord, vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1940 portant limitation à 24 heures par semaine de la durée du travail des ouvriers et employés occupés dans les établissements du Nord, assujettis à la loi du 21 juin 1936 ; vu la requête présentée le 18 janvier 1941 par M. le Président de la section « jute et fibres dures » de l'Office central des textiles du Nord et du Pas-de-Calais ; vu l'avis de M. l'Inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, en date du 20 janvier 1941; considérant que l'organisme dont il s'agit s'est engagé à faire augmenter les effectifs des établissements en cause parallèlement à l'augmentation progressive de la durée hebdomadaire du travail arrête :

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1940, portant limitation de la durée hebdomadaire du travail sont suspendues en ce qui concerne les firmes inscrites au département « jute » de l'Office central des textiles.

NOTE du BUREAU NATIONAL DE RÉPARTITION DES ŒUFS D'IMPORTATION

On nous communique :

Par autorisation du Comité Départemental des Prix, le prix maximum des œufs marocains est, au détail : Sélecto, 1 fr. 55 pièce ; Extra, 1 fr. 50 ; Petits, 1 fr. 45.

SPORTS

Les chaussures de sport sont exemptées de bons

Voici, selon le J. O. du 21 Février, le texte qui exempte certaines chaussures de sport de « la loi relative au ravitaillement de la population en chaussures », donc étant exemptes des bons que l'on doit demander aux Maîtres :

1° Les chaussures spécialement destinées à la pratique du football et du hockey, lorsque ces chaussures sont montées sur formes à semelles bombées, munies de renforts au bout, de barrettes et de crampons spéciaux.

2° Les chaussures dites « à pointes » pour la course à pied, lorsqu'elles comportent, sous la semelle, une plaque métallique garnie de pointes spéciales et à cet usage.

BOXE

UNE REVANCHE BLAHE-ANDERSEN

Copenhague. — Le Danois Andersen, qui fut battu, il y a quelque temps, par l'Allemand Blahe pour le titre européen des poids légers va probablement avoir sa revanche. Elle aurait lieu en avril au « Forum » de Copenhague.

FOOTBALL

LES CHAMPIONNATS D'ARTOIS

LES RESULTATS DU 23 FÉVRIER

POULE A

R.C. Lens - A.C. Noyelles	7-0
S.C. Fouquières - R.C. Arras	7-1
S. Hénin - A.S. Harnes	4-2
E.S. Bully - F.C. Promien	3-1
J.S. Courrières - P.P. Wingles	3-2
A.G. Grenay - W. Sallaumines	5-0

POULE B

F. Fouquereuil - J.V. Mazingarbe	1-0
Chemin. Béthune - E.S. Chocques	6-1
S. Béthune - O. Gosnay	2-1
E.S. Annezin - C.S. Beuvry	4-0
E.S. Isbergues - Etoile Béthune	2-1

LES LEADERS SE PROMENENT EN POULE A, MAIS BÉTHUNE S'INSTALLE AU COMMANDEMENT EN POULE B

Les Championnats Artésiens continuent à se dérouler normalement. Mais si les équipes leaders du Groupe A se jouent facilement des embûches que leur tendent les formations de second plan, il n'en est pas de même en Poule B, où la bataille fait rage depuis quelques dimanches.

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, le Stade Béthunois, grâce à deux victoires consécutives font concluantes sur Isbergues et Gosnay, s'est installé dans le fauteuil No 1. Si nos souvenirs sont précis, c'est le cinquième club qui prend ainsi possession de la première place en cette poule..

Les supporters intéressés à la compétition ne pourront pas se plaindre de la monotonie de l'épreuve. Nous constaterons les difficultés actuelles de Mazingarbe dans cette même poule mais la suspension de ses trois joueurs frondeurs n'est sans doute pas étrangère aux résultats irréguliers de la Jeune France. La leçon est dure pour ces garçons ; souhaitons qu'elle leur soit profitable.

HIPPISME

LES COURSES DE TROTTEURS A VINCENNES

Résultats de la Réunion du Vendredi 28 Février

Prix d'Annecy, monté, 15.000 francs, 2.250 mètres. — 1. Osiris (M. Riaud), à Mme Olry-Roederer ; 2. Niger (P. Laisis), à J. Ortoli ; 3. Nonhomme des Minerais (Al. Libeer), à R. Michel.

Non placés : Nevers, Ouragan d'Amour, One Orchidée, Olga II, Ornaise, Oui ou Non, Opposée, Nélusko IV, Neuville D, Odin II, Ozoir, Ombre de Feu, Obole III, Obok, Néric, Origne, Oc, Obé Normand, Nuit de Mai III. — 22 partants.

Mutuel. — Gagnant, 57.00 ; placés, 18.00 ; 23.00 ; 40.50.

Prix de Sartilly, attelé, 15.000 fr., 2.250 mètres. — 1. Peter Williams (Al. Tamberi), à Mlle M. Delaine ; 2. Pradines (H. Masson), à H. Masson) ; 3. Passavant T (G. Bottoni), à Th. de Cabanes.

Non placés : Popincourt, Pontida, Partalan, Papaine, Polkante, Proserpine, Pikina, Pacha de la Huretterie, Petit Caporal, Pépère d'Argo, Pooridge, Papillon D, Petite Valentina, Phalenopsis, Paris d'Or, Pan, Paroli, Phénix, Passera. — 22 partants.

Mutuel. — Gagnant, 11.00 ; placés, 6.50 ; 8.00 ; 28.00.

Prix de Blois, monté, 20.000 francs, 2.625 mètres. — 1. Olandon (A. Forcinal), à El. des Coupries ; 2. P'tit fifi (E. Carré), à G. Josse.

Non placés : Périclès, Ottarus. — 4 partants.

Mutuel. — Gagnant, 99.50 ; placés, 41.50 ; 14.50. — Jumelé : 322.00.

Prix de Gagny, attelé, 15.000 francs, 2.600 mètres. — Origan (R. Geenens), à H. Miro; 2. Ouicheri (G. Vigneaux), à R. Arnaud.

Non placés : Orégon II II, Orfa, Orita Williams, O'Quick, Ogaden II. — 7 partants.

Mutuel. — Gagnant, 17.00 ; placés, 7.50 ; 7.00. — Jumelé : 20.50.

Prix Ariste Hemard, monté, 30.000 francs, 2.250 mètres. — 1. Néra IV (A. Forcinal), à A. Forcinal ; 2. Mafalda (F. Riaud), à Mme Olry-Roederer.

Non placés : Mon Cricri II, Monarque III, Normandie III, Nestor II, Nocturne. — 7 partants.

Mutuel. — Gagnant, 16.00 ; placés, 7.00 ; 8.00. — Jumelé : 22.50.

Prix de La Réole, attelé, 20.000 fr., 2.800 mètres. — 1. Port Wine (J. Chyrlacos), à R. Michel ; 2. Monceaux (G. Bototni), à Mme Ad. Pizon.

Non placés : Montpellier B, Miss Williams. — 4 partants.

Mutuel. — Gagnant, 8.50 ; placés, 5.50 ; 5.50. — Jumelé : 13.00.

Prix de Montpellier, attelé, 25.000 francs, 2.600 mètres. — 1. Nemetor (Alb. Viel), à P. Gamare ; 2. Nordlingen (G. Rousselot), à E. Sautejeau ; 3. Niger B (A. Lecomte), à R. Laroche.

Non placés : Nina Rosa, Nanettone, Néva, Nogen T, Né Orange, Nobby Williams, Nivillers D. — 10 partants.

Mutuel. — Gagnant, 7.00 ; placés, 5.50 ; 6.00 ; 10.50.

LA FOIRE DE PARIS

ELLE AURA LIEU DU 17 MAI AU 2 JUIN 1941

Le Comité d'Organisation de la Foire de Paris a définitivement arrêté la date de sa manifestation annuelle.

La Foire Internationale d'Echantillons de Paris, ouverte du 17 mai au 2 juin, sera comme les années précédentes, installée dans le vaste Parc de la Porte de Versailles.

Des dispositions spéciales sont envisagées pour faciliter le transport des marchandises et le voyage des exposants et des acheteurs venant de la zone libre et de l'étranger.

Il n'est pas douteux qu'au point de vue des transactions et malgré tous les obstacles, la Foire Internationale d'Echantillons de Paris du mois de mai 1941 s'annonce comme une grande Foire d'affaires.

La Foire de Paris apportera aux industriels et aux commerçants la possibilité de renouer, à un an de distance, des relations longuement interrompues.

Elle permettra en outre au grand public de se rendre compte de la véritable situation économique du pays, de ses facultés de production et en même temps d'apprécier, dans de nombreuses industries, les objets de remplacement qu'on pourra voir dans les stands.

Agriculture Commerce Industrie

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Arras, 1er mars. — Le marché de samedi a été plus animé que le précédent étant donné une journée printanière.

Voici les prix pratiqués :

Carottes, de 7 à 8 fr. le kilo ; navets, 4 fr. ; choux, 1, 2, 3 et 4 fr. ; topinambours, 4 fr. le kilo ; poireaux 4 fr. la botte ; salsifis, 6 fr. le kilo ; céleris, 4 fr. ; betteraves rouges, 3 fr. le kilo ; épinards, 6 fr. ; choux de Bruxelles, 10 fr. ; mâche, 6 fr. le k. ; salade de chicorée, 16 fr. le kilo ; oranges, 14 fr. le kilo ; mandarines, 14 fr. ; noix, 24 fr. le kilo.

A Valenciennes. — Prix de vente pratiqués sur le marché du 1er mars : Chicorée de Bruxelles, 15 à 16 fr. le kilo ; carottes, 8 à 8.50 le kilo ; navets, 4 à 4.50 le kilo ; ails, 40 fr. le kilo ; poireaux, 8 à 15 fr. la botte de 12 selon grosseur ; tripes, 14 à 16 fr. le kilo.

A Cambrai, 1er. — Œufs, 2.75 et 3 fr. ; choux verts, 1 et 2 fr. ; choux de Bruxelles, 18 fr. le kilo ; oignons, 14 fr. le kilo ; poireaux, 1 fr. pièce ; poireaux de couche, 1.50 la botte ; carottes, 6 fr. le kilo ; navets, 5 fr. le kilo ; céleris en pied, à partir de 4 fr. ; boules de céleri à partir de 4 fr. ; salsifis, 6 fr. la botte ; topinambours, 4 fr. le kilo ; radis noir, 1 fr. la pièce ; betteraves rouges, 4 fr. le kilo ; ails, 1 fr. la tête ; endives et scaroles, de 2.50 à 5 fr. pièce ; cresson, 2.50 la botte ; épinards, 8 fr. le kilo ; artichauts, 10 et 12 fr. pièce ; pissenlits blancs, 24 fr. le kilo ; oranges, 1 fr. et 18 fr. ; marrons, 16 fr. le kilo ; pommes, 13 et 14 fr. le kilo ; citrons, 1.50 pièce ; noix, 28 fr. le kilo ; dattes, 10 fr. la botte ; figues, 32 fr. le kilo.

BIBLIOGRAPHIE

FEMMES DE PERSE

Jardins d'Iran

Par MYRIAM HARRY

A côté des livres qui font réfléchir, il y a des livres qui font rêver. Les tâches du présent nous sollicitent avec instance ; mais le moment vient où le besoin de l'évasion salutaire se fait sentir. Nulle compagnie ne nous est alors plus précieuse et profitable que celle des grands voyageurs, de ceux qui, à l'exemple de la célèbre romancière Myriam Harry savent nous griser de couleur et d'harmonie.

Myriam Harry, comme l'indique le titre de son livre, a visité, cette fois, la Perse éternelle, l'a visitée à l'heure où elle se transmuait en Iran, où l'Empire des Châhs chancelait entre l'amour de son grand passé et l'audacieuse griserie d'une ère nouvelle. Mais alors que d'autres pays d'Orient se dépouillent de leur splendeur en revêtant la civilisation actuelle, la Perse-Iran a su concilier ses antiques beautés asiatiques avec le progrès européen. Les villes aux noms presque irréels : Téhéran, Ispahan, Persépolis, Chiràz, accordent ce nom de rêve à la réalité et si « up to date » qu'elles soient, il suffit de cligner des paupières pour qu'elles redeviennent mirage.

Chef-d'œuvre littéraire, coulé dans le plus harmonieux des styles, « documentaire » pittoresque, étude de mœurs et d'histoire pleine de saisissantes révélations, Femmes de Perse, Jardins d'Iran *(Flammarion, éditeur, un volume : 23 francs) doit aujourd'hui rencontrer une énorme audience, et apporter à tous ceux qui conservent la curiosité de l'univers, un inappréciable réconfort.*

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

LUNDI 3 MARS

7 h. : Informations et concert.
7 h. 30 : Informations en flamand.
7 h. 45 : Informations en français et résultats sportifs.
8 h. : Disques.
9 h. : Concert varié.
10 h. : Langue allemande.
11 h. : Orchestre.
12 h. : Les vedettes du rire.
12 h. 30 : Informations en allemand.
12 h. 40 : Orchestre.
13 h. : Informations en flamand.
13 h. 15 : Informations en français.
13 h. 30 : « Agence Pipite ».
13 h. 33 : Orchestre.
14 h. : Informations en allemand.
14 h. 15 : Orchestre.
15 h. 15 : Informations en français.
15 h. 30 : Informations.
16 h. : Opérette.
17 h. : Informations en allemand.
17 h. 15 : Orgue.
17 h. 45 : Echo du jour.
18 h. : Informations.
18 h. 15 : Orchestre.
19 h. : Informations en flamand.

varices phlébite hémorroïdes

C'est le « sang épais » circulant mal, chargé de toxines microbiennes et de déchets organiques qui est la cause principale des veines dilatées, des « jambes lourdes », des hémorroïdes externes ou internes, si douloureuses, et des varices, menace permanente de phlébite. Aucun traitement ne convient mieux dans ces différents cas que l'iode naissant Viviode parce qu'il fluidifie le sang, en détruit les déchets, les microbes et leurs toxines, qu'il tonifie les parois veineuses relâchées, décrasse et assouplit les artères durcies et sclérosées.

Un mois de cure d'iode naissant Viviode suffit presque toujours pour nettoyer tout l'organisme, le vivifier et supprimer en même temps hémorroïdes, varices et toute crainte de phlébite.

La cure d'iode naissant Viviode consiste à boire le matin à jeun et une autre fois dans la journée, un demi-verre d'eau, bière, citronnade, jus de fruits, dans lequel on fait dissoudre 1 ou 2 comprimés Viviode.

En cas d'hémorroïdes

On complètera l'action de la cure interne par des lavages fréquents et prolongés (matin et soir, et après chaque garde-robe), avec un litre d'eau assez chaude dans laquelle on a fait dissoudre instantanément 2 ou 3 comprimés Viviode.

Viviode se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 7 fr. 95 le tube avec son mode d'emploi pour tous les cas.

A défaut, envoi franco par P. Bureau, pharmacien à Rochecorbon (L.-et-L.) 11283

GRANDIR de 10 à 20 centim. Succès garanti. Envoi discret, cont. un timbre Ecr. Rén. Esthétique suc. L. 111 rue de Flandre, PARIS (19e) 11258

Un aliment d'épargne

De même que l'on peut économiser son argent en réduisant ses dépenses, il est possible d'économiser ses forces en diminuant les dépenses de l'organisme grâce à certains aliments, dits « d'épargne ». La Kola, qui entre dans la composition de la Quintonine, est précisément un de ces aliments d'épargne. Elle permet de manger moins sans s'affaiblir. Aussi supporterez-vous plus facilement les restrictions de l'heure présente si vous prenez de la Quintonine. Ttes Phies, 5 fr. 85 le flacon pour faire un litre de vin fortifiant. 11.215

AUTOS

ACHETEUR Conduites Intérieures. Bon Etat. **PEUGEOT, CITROEN,** etc... **Garage CHARPENTIER, Douai** —:: SE RENDRA SUR PLACE ::— 502

Meches Américaines jusque 45 °/°, cyl., coniques, à queue carrée, mèches à cuivre **DIFFUZUIL**; huileur de hauts de cylindres ; **Graisseurs à huile** à débit automatique : économisent l'huile de graissage. — **Raccords** laiton décolletés de 5 à 15 °/° : **Axes** de ressorts et étriers pour voitures ; **Boulonnerie** pour carrosserie : **Soudure à l'Arc.** 77, rue du Molinel, LILLE 5021

La Société est constituée pour une durée de 30 années à compter du 1er Mars 1941.

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 francs fournis comme suit : M. DEQUIRET, fonds de commerce d'exploitation d'une carrière à QUIERY-LA-MOTTE ..... 12.000 fr. Matériels divers ..... 20.000 fr. Espèces ..... 17.000 fr. 49.000 fr. M. LARIVIERE, en espèces 51.000 fr. Ces apports sont intégralement libérés.

M. DEQUIRET Abel est gérant statutaire de la société. Il dispose de la signature sociale pour tous les actes d'administration. Un original des statuts a été déposé le 1er mars 1941 au greffe du tribunal de commerce d'Arras.

Fait à Quiéry-la-Motte le 1er Mars 1941

LE GÉRANT
A. DEQUIRET 814

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

Si vous désirez **VENDRE ou ACHETER** rapidement et discrètement Propriétés, Terrains, Industries, Fermes ou Fonds de commerce, adressez-vous en toute confiance à **M. FOUTRY, Capacitaire en Droit, Conseil Juridique 14, rue Gambetta, DOUAI.** 5.103

DETTES

M. Jean GIMINSKI, mineur, demeurant rue Roger-Salengro, à VICOIGNE informe le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Wladyslawa SZCZEPANSKI. 752

OFFRES D'EMPLOIS

Chef de chantier pour travaux de voies ferrées Région de LENS, est demandé. Se présenter à **l'Entrepr. Octave DILLY, 74, Decrombecque, à LENS.** 859

DIVERS

ÉBÉNISTES

Gros stock placage, 20 essences différ. à vendre, **19 bis, rue d'Avesnes, Lille.** 34436

PERDUS ET TROUVÉS

PERDU *mercredi 26 février,* centre Lille, **bague chevalière avec brillant.** Souvenir famille **Forte récompense.** Ecrire Réveil aux lettres P. H. I. 34443

Récompense à qui pourra donner renseignements sur voiture Renault (Vivaquatre) **4.044 M.D 3,** enlevée entre le 20 et 30 mai 1940.

Chez **LEGRAIN Jules,** boucher à **MAULDE** (Nord). 204

MÉCANICIEN

est demandé pour VALENCIENNES, pour entretien de voitures et camion-auto. Ecrire Réveil aux lettres P.J.H.

CESSIONS

A CÉDER Gde Ville du Nord, Prox Gare, emplacement unique **MERCERIE BONNETERIE Joli Pas de Porte**

Materiel, mobilier modernes ; long bail. Pourrait convenir à personne sinistrée. Prix intéressant.

Ecrire : **M. FOUTRY,** 14, rue Gambetta, **DOUAI.** 5.102

VÉLO PERDU

Prière à la personne qui a ramassé un vélo neuf sur la route d'ARLEUX à BUGNICOURT de faire sa déclaration à la mairie du domicile avant d'éviter toutes poursuites 5010

OCCASIONS DIVERSES

A VENDRE

Un TANDEM 1.700 fr. et une TRIPLETTE 2.100 fr. Etat Neuf. Prendre adresse Réveil, Valenciennes. 521

ANNONCES LÉGALES

EXTRAIT DES STATUTS
de la Société à Responsabilité Limitée LA CRAIE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE A. DEQUIRET et A. LARIVIERE
EXPLOITANTS

ENTRE

Monsieur Abel DEQUIRET, exploitant de carrière, à FARBUS, y demeurant.

Monsieur Augustin LARIVIERE, entrepreneur de transports, à VIMY, y demeurant.

IL A ÉTÉ, suivant acte sous seings privés, en date du 1er Mars 1941, enregistré, constitué une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

Toutes opérations d'exploitation de carrière de chaux, craie, pierre, sable, marbre et autres minéraux sans exception, la transformation et la vente des produits extraits, l'achat de ces mêmes produits, leur cession ou échange à titre onéreux ou gratuit.

Toutes les opérations similaires ou s'y rattachant ou ayant simplement trait aux précédentes, que ces opérations soient commerciales, financières ou immobilières, sans en rien excepter.

La raison sociale est :

LA CRAIE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

A DEQUIRET et A. LARIVIERE, exploitants, et le siège est à QUIERY-LA-MOTTE.

Ne négligez jamais **UN RHUME,** soignez-le avec les véritables **PASTILLES VALDA** en boîtes VALDA

JEUNESSE SEXUELLE

Le seul remède vraiment actif contre la perte de virilité, la faiblesse physique, la neurasthénie, fatigue générale, est l'**ORMOPHYSE,** à base d'extraits glandulaires prélevés sur de jeunes animaux et assimilables pour l'homme. Une notice très explicative démontre l'importance capitale des fonctions des glandes endocrines dans la conservation de la jeunesse. La boîte de 40 dragées : **35 fr.** Toutes pharmacies. Notice et échantillon gratuit, discret, à **Laboratoires ORMOPHYSE,** 18, rue du Marché, **Neuilly-sur-Seine.** 11179

QUAND L'ESTOMAC FAIT MAL

LA MOITIÉ SUFFIT, L'AUTRE SERAIT PERDUE...

la moitié de vos aliments est perdue.

Ce qui précède veut dire que toute douleur stomacale implique un état anormal de cet organe. Cet état anormal implique que, la digestion se faisant mal, vous perdez 50 °/°, peut-être plus, des qualités nutritives de ce que vous avez mangé.

Faites cesser la douleur, cela signifiera que votre estomac refonctionne bien et que vous profitez 100 °/° de vos aliments et, très bientôt, votre état général s'en ressentira. Vous retrouverez la santé.

Si vous souffrez de l'estomac ; si vos digestions sont difficiles, lentes, si vous avez des crampes, des brûlures, de la flatulence (gaz), des migraines après les repas, de la somnolence, prenez une petite dose de poudre ou 2 ou 3 comprimés de Magnésie Bismurée, qui a fait ses preuves depuis 25 ans dans toutes les parties du monde. Chaque mère de famille l'a maintenant à portée de sa main, comme elle a de la teinture d'iode ou de l'ouate. 3 minutes après avoir pris de la Magnésie Bismurée, vos maux d'estomac auront disparu et la digestion se fera en 3 heures, sans douleur. Toutes pharmacies (poudre ou comprimés) Frs. 10.75 ou Frs. 16.

TOLES ONDULÉES

GALVANISÉES NEUVES disponibles **LEROY-MERLIN - Nœux-les-Mines** 1.401

RECHERCHE :

MACHINES - OUTILS
MOTEURS ÉLECTRIQUES **toutes puissances**
MATÉRIEL IND. et TRAV. PUBL.
Ets **H. Watrémez,** r. André, **Caudry** (N.) 1641

GARAGISTES

Tt outillage pour garages et voitures. Toutes pièces détachées adaptables Citroën, Peugeot, Renault, Ford et Moteurs Diésel. Usinage de toutes pièces détachées dans les 24 heures.

A. CAUCHOIS, 124, rue Paul Lafargue, 124, LILLE. Tél 735-73. 5003

FAIENCES et VERRERIES MAYER, à Lille
29, RUE DE LA CLEF
Retenez bien le Numéro : 29
Choix varié **SALOIRS** et grès véritable **TASSES - VERRERIES - CAFE, etc....**
Magasin ouvert de 14 à 18 heures 1104

VIEUX PAPIERS

Pour vous débarrasser de vos vieux papiers (archives au plion), débarras de caves et greniers, adressez-vous : **Albert QUARREZ**
1, rue Eugène-Jacquet, 1 - LILLE 5006

GARAGE

recherche **Rectifieuse de soupapes « Black » et « Decker ».** — Prendre adresse au journal 5014

T. S. F.

Suis acheteur de tous **Postes Secteur, Lampes et tout Matériel Radio,** même en mauvais état. Faire offre ou présenter : DECOCK, 3, rue d'Aboukir, à LILLE 5008

MODES EN GROS

Spécialité Deuil et Coiffants Dames
H. DESROUSSEAUX
FABRICANT
3, Rue Colbert. — LILLE 5007

AU 122, GRANDE-RUE, ROUBAIX

Grand choix de lits, sommiers, matelas, meubles, divans couvertures, couvre-lits ouatés, à partir de **195 francs.** 1 601

MACHINES A TRICOTER

Jambeuses Piéteuses - Machines en toutes jauges et toutes largeurs **AIGUILLES -- ACCESSOIRES** pour toutes machines **81, RUE TURGOT, 81 - LILLE**

Votre santé vaut-elle quelques centimes par jour ?

C'est ce que coûte la dose de tisane Vichyflore, dont il est recommandé de prendre une tasse chaque soir après le dîner. Vichyflore régularise l'intestin; décongestionne le foie, fluidifie le sang, grâce à l'activité des plantes qui la composent. Goût délicieux. La Gde Bte, 8 fr. 90. Ttes Phies. 11.217

CULTIVATEURS

Arrivage tous les jeudis **VACHES** prêtes. S'adr. Anicet **HETTE,** Route de Loison. **LENS.** 805

CAPITAUX

PRÊTS RAPIDES sur hypoth., comm. industrie et tous usages. Pour renseignements, écrire **Etude du Nord,** 31, rue Abbaye-des-Prés, 31, à DOUAI. 34.455

RENSEIGNEMENTS POUR FAMILLES DISPERSÉES

Ser. reconn. à pers. pouv. don. nouv. **DUCROCQ Emile, 80e R.I., 21e Bon d'Instruction, C.H.R., S.P. 5.317,** sans nouv. dep. 5 juin, dern. lieu Reims. Ecr **Mme Ducrocq,** r. Deveaux, 15 **St-Omer (P.-d.-C.)** 34.454

Sans nouv. depuis le 16 mai, serais recon. à pers. civ. ou milit. pouvant donner nouvelles du **Soldat DURIEZ Emile, 110e Rég. d'Inf. a Troyes, Sect. Post. 83.** — Ecrire à Mme DURIEZ Emile, rue Raoul-Briquet, à WINGLES (P.-d.-C.) 870

Serais reconn. à pers. pouv. donner nouv bonnes ou mauvaises de **MARTIN Henri,** 168e R. I. F. 6e C. M. S. P. 193, sans nouv depuis fin mai. Dernier lieu environs Thionville (Moselle). Répondre à **M. MARTIN René** 37, rue Marconne,. **Calonnt-Ricourt** (P.-de-C.) 203

Sans nouv. depuis début de juin, serais reconn. aux pers. pouv. donner renseign. sur soldat **Medvesek R.,** 1er Rég. de Zouaves, 1re Cie, 1er Bat., S. P. 13.725. Etait env. de Reims ou Châlons le 8 juin 1940. Ecrire à **Mme Medvesek Fanny,** Café, rue R. Salengro, à **Haillicourt** (P.-de-C.). 868

Serais recon. à pers. pouv. don. nouv **François GOURDIN,** 149e R. I., équip A. L. S. P. 203. Adres. pers. 36, Chem de la Courneuve, Drancy (Seine) ; pas nouv 10 mai. Ecr. **Berquet,** 45, Grand' Rue, **Auchel** (Pas-de-Calais). 203

Dépêchez-vous ! dans 3 jours tirage de la LOTERIE NATIONALE 3

DÉFENSE PASSIVE

Administrations, Usines, Municipalités
Pour vos **Charges d'Extincteurs** portatifs et s'roues de t'es marques **Seaux - Pompes**
C. I. M. I. — **5, rue des Vicaires LILLE** 3006

A VENDRE, 1 poulain, 1 pouliche S'adresser : **Eugène HETTE,** à **LENS.** 804

Machines à écrire et à calculer
VENTE - ACHAT - ÉCHANGE
RÉPARATIONS DE TOUS MODÈLES
L. LIÉTARD
25, rue de l'Hôpital-Militaire, 25, Lille 3.005

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc"

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer c